CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT N^{O} 912-2021

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE LA RUE LAURIER (DU 508 AU 560)

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Apollinaire, MRC de Lotbinière, tenue le 5e jour de juillet 2021, à 19 h, par voie de visioconférence, à laquelle étaient présents :

Son honneur le Maire : Bernard Ouellet

Les conseillers : Daniel Laflamme, conseiller no 1
Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
Jonathan Moreau, conseiller no 3
Julie Rousseau, conseillère no 4
André Sévigny, conseiller no 5
Alexandre D'Amour, conseiller no 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer les travaux d'infrastructure sur la rue Laurier, à partir du 508, jusqu'au 560;

ATTENDU QUE le coût total est estimé à 1 359 844.82 $ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 21 juin 2021 par Julie Rousseau, conseillère no 4, et qu'une présentation de ce règlement a été faite séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le nº 912-2021 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructure de la rue Laurier, du 508 au 560, selon les plans et devis préparés par ÉQIP Solutions / Génie, portant le numéro MP21-061, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par ÉQIP Solutions / Génie en date du 1er juin 2021.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 359 845 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 359 845 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affection autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 5e JOUR DE JUILLET 2021.

Bernard Ouellet, maire

Martine Couture, directrice générale/secrétaire-trésorière

Avis de motion :	**21 juin 2021**
Adoption du règlement :	**5 juillet 2021**
Avis d'entrée en vigueur :	**7 juillet 2021**

Annexe « A »

Devis # **MP21-061**

Annexe « B »

Estimation budgétaire

BORDEREAU D'ESTIMATION

Nom du projet	Numéro du projet	
Réfection Rue Laurier Saint-Apollinaire	VILLE: EQIP:	MP21-061
	A.O	date
		01-juin-21

Item No	Description	Montant ($)
1.0	TERRASSEMENT	99 600,00 $
2.0	CONDUITES D'EAU POTABLE	174 100,00 $
3.0	ÉGOUT SANITAIRE	157 100,00 $
4.0	ÉGOUT PLUVIAL	301 500,00 $
5.0	VOIRIE	345 925,00 $
6.0	TRAVAUX DIVERS	99 270,00 $
	TOTAL (AVANT TAXES)	1 177 495,00 $
	IMPREVUS (10%)	117 749,50 $
	TPS (5%)	64 762,23 $
	TVQ (9,975%)	129 200,64 $
	GRAND TOTAL	1 489 207,36 $
	TVQ taxes nettes	64 600.32 $
	Grand total :	1 359 844.82 $

PAGE 1 DE 3

Nom du projet	Numéro du projet	
Réfection Rue Laurier	VILLE:	
Saint-Apollinaire	EQIP:	MP21-061
	A.O	date
	0	01-juin-21

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total ($)
1.0	**TERRASSEMENT**				
1,1	Préparation de l'infrastructure	8300	m.cu	12,00 $	99 600,00 $
	SOUS-TOTAL 1.0				**99 600,00 $**
2.0	**CONDUITES D'EAU POTABLE**				
2,1	Raccordement au réseau d'eau potable existant	2	unité	2 500,00 $	5 000,00 $
2,2	Vanne d'eau potable et accessoires				
	a) - PVC 150 mm ø	4	unité	2 500,00 $	10 000,00 $
2,3	Conduite d'eau potable et accessoires				
	a) - PVC DR-18 150 mm ø	580	m.lin	190,00 $	110 200,00 $
2,4	Poteau incendie (vanne, conduite et accessoires)	5	unité	7 500,00 $	37 500,00 $
2,5	Entrée de service d'eau potable				
	a) - 25 mm ø	9	unité	1 000,00 $	9 000,00 $
	b) - 38 mm ø	2	unité	1 200,00 $	2 400,00 $
	SOUS-TOTAL 2.0				**174 100,00 $**
3.0	**ÉGOUT SANITAIRE**				
3,1	Raccordement au réseau d'égout domestique existant	2	unité	2 500,00 $	5 000,00 $
3,2	Conduite d'égout domestique PVC DR-35 200 mm Ø				
	a) -200 mm Ø	600	m.lin.	175,00 $	105 000,00 $
3,3	Regard d'égout domestique préfabriqué avec cadre et couvercle				
	a) - 900 mm Ø en TBA	6	unité	5 000,00 $	30 000,00 $
	b) - 1200 mm Ø en TBA avec déflecteur	1	unité	7 000,00 $	7 000,00 $
3,4	Entrée de service d'égout domestique				
	a) - PVC DR-28 125 mm ø	9	unité	900,00 $	8 100,00 $
	b) - PVC DR-28 150 mm ø	2	unité	1 000,00 $	2 000,00 $
	SOUS-TOTAL 3.0				**157 100,00 $**
4.0	**ÉGOUT PLUVIAL**				
4,1	Raccordement au réseau pluvial existant	1	unité	2 500,00 $	2 500,00 $
4,2	Conduite d'égout pluvial				
	a) - 450 mm ø	490	m.lin	400,00 $	196 000,00 $
4,3	Regard d'égout pluvial préfabriqué avec cadre et couvercle				
	a) - 900 mm Ø en TBA	1	unité	5 000,00 $	5 000,00 $
4,4	Entrée de service d'égout pluvial				
	a) - PVC DR-35 150 mm ø	11	unité	1 000,00 $	11 000,00 $
4,5	Regard d'égout pluvial préfabriqué avec cadre et grille				
	a) - 900 mm Ø	14	unité	5 000,00 $	70 000,00 $
4,6	Réfection ponceau existant	5	m.lin	3 000,00 $	15 000,00 $
4,7	Aménagement des extrémités	2	un.	1 000,00 $	2 000,00 $
	SOUS-TOTAL 4.0				**301 500,00 $**
5.0	**VOIRIE**				
5,1	Fondation granulaire				
	a) - 500 mm de MG-112	2725	m.cu	25,00 $	68 125,00 $
	b) - 300 mm de MG-20	1600	m.cu	45,00 $	72 000,00 $
5,2	Enrobé bitumineux				
	a) - 60 mm ESG-14 (144 kg/m^2)	630	t.m	140,00 $	88 200,00 $
	b) - 80 mm GB-20 (192 kg/m^2)	840	t.m	140,00 $	117 600,00 $
	SOUS-TOTAL 5.0				**345 925,00 $**

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total ($)
6.0	**TRAVAUX DIVERS**				
6,1	Fossé /Ourlet à creuser	20	m.l.	100,00 $	2 000,00 $
6,2	Engazonnement par plaques incluant terre végétale (coté terrains)	3410	m.ca	12,00 $	40 920,00 $
6,3	Ensemencement hydraulique incluant terre végétale (coté autoroute)	1800	m.ca	5,00 $	9 000,00 $
6,4	Marquage de chaussée	1	forfait	1 000,00 $	1 000,00 $
6,5	Panneau de signalisation	11	unité	250,00 $	2 750,00 $
6,6	Entrée en gravier (552,548,544, 524, 510)	500	m.ca	25,00 $	12 500,00 $
6,7	Entrée pavée (560, 556, 540, 532,520, 508)	490	m.ca	50,00 $	24 500,00 $
6,8	Nouvelle Bordure No civique 540	8	m.lin.	75,00 $	600,00 $
6,9	Glissière de sécurité	40	m.lin.	150,00 $	6 000,00 $
	SOUS-TOTAL 6.0				**99 270,00 $**